

COIFFURE

BP BREVET PROFESSIONNEL RNCP N°12281

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le **BREVET PROFESSIONNEL** est un diplôme d'état de niveau 4. Le titulaire est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure. Il participe à la gestion commerciale et financière du salon et il acquiert les connaissances nécessaires à la fonction de manager.

OBJECTIFS

- Exécuter des techniques d'hygiène et de soins capillaires.
- Maîtriser tous styles de coupe, de mise en forme temporaire, de coiffage, de coloration et de modification durable de la forme des cheveux.
- Concevoir et réaliser des coiffures personnalisées en effectuant tous les styles de mise en forme permanente et d'effets de couleurs par coloration, décoloration.
- Animer et gérer du personnel.
- Vendre et développer des produits et des services.
- Gérer administrativement et financièrement l'entreprise.

DUREE DE LA FORMATION – DELAI D'ACCES

Le délai moyen d'accès à la formation se situe entre 1 et 6 mois. La formation se déroule sur 2 années en alternance – aménagements possibles : se renseigner au Centre de Formation Marcel Rudloff.

TARIFS

Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise dans le cadre du Contrat d'Apprentissage.

MODALITES DE LA FORMATION

- Contrat d'apprentissage
- L'effectif des classes est compris entre 6 et 24 apprentis (en groupes de 12 maximum pour les travaux pratiques)
- La durée moyenne par année de formation est de 13 alternances de 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi).

MODALITES DE VALIDATION

Les évaluations finales se présentent sous forme de Contrôle Continu en cours de Formation (CCF) et d'épreuves ponctuelles.


Ces épreuves sont écrites, orales et pratiques.

Délivrance d'un diplôme de niveau 4.

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Prérequis : Être titulaire du CAP Métiers de la Coiffure (dérogations possibles : se renseigner auprès du Centre de Formation Marcel Rudloff).

Public « contrat d'apprentissage »
Autres publics : nous consulter.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. 

LIEU ET DATE

Lieu : La formation se déroule au Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff à Colmar.

Dates : Communiquées lors de l'inscription au CFA

CONTACTS

Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff
2 rue des Papeteries 68000 COLMAR

Rodolphe BIRLING
Responsable des relations jeunes-entreprises
03 89 21 57 44
developpeur.cfamr@orange.fr

Secrétariat : 03 89 21 57 40
secretariat.cfamr@orange.fr

Site internet : www.cfa-colmar.com



PROGRAMME

MODULES PROFESSIONNELS

- Pratique Coiffure
- Vente Conseil
- Management et Gestion
- Législation
- Chimie
- Biologie
- Technologie Coiffure
- Cadre Organisationnel
- Arts Appliqués à la Profession

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation effectuée prioritairement en présentiel.
- Pédagogie par objectifs.
- Méthodes actives utilisées : travaux de groupes, exposés, visites d'entreprises, simulations...
- Alternance Entreprise / Centre de Formation.

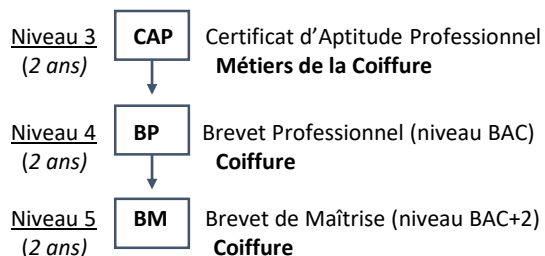
MODALITES D'EVALUATION

- Evaluations formatives :
- exercices pratiques
 - présentations orales
 - expressions écrites

INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est constituée d'experts et de professeurs diplômés.

FILIERE COIFFURE AU CFA MARCEL RUDLOFF



Pour la poursuite d'études en dehors de l'établissement, se référer à :
<https://www.onisep.fr>

MODULES GENERAUX

- Expression et ouverture sur le monde

EQUIPEMENT TECHNIQUE

- Matériel et équipement des plateaux techniques de qualité (salons de coiffure de plus de 200 m²)
- Salles informatiques, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, accès à internet.
- Espace de travail numérique (Net YPAREO)

LES PLUS DE L'APPRENTISSAGE

- Contrat de travail rémunéré en fonction de l'âge et de l'année de formation.
- Recyclage Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Aide au permis de 500 € (si 18 ans).
- Aide au premier équipement.

Taux de réussite des 3
dernières années

83,3%

Taux de satisfaction

96%

Insertion professionnelle :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>

